



CONTRAT DE LOCATION

Passion Chalets, votre Destination Nature !

Sommaire

03	CONDITIONS D'UTILISATION
06	CONDITIONS D'ANNULATION
07	POLITIQUE DE PAIEMENT
09	DÉPÔT DE SÉCURITÉ
11	SPA
12	PISCINE
13	ANIMAL DE COMPAGNIE
14	ARRIVÉE
14	DÉPART
16	CAPACITÉ DU CHALET
16	BRUIT EXCESSIF ET PARTY
16	ARMES
16	FUMÉE (cigarette, cigare, cannabis et vapotage)
17	FOYER INTÉRIEUR
17	FEUX DE CAMP
17	FEUX D'ARTIFICE ET LANTERNES VOLANTES
18	BBQ
18	EMBARCATIONS
19	TABLES DE JEUX ET DIVERTISSEMENT
19	INTERNET WIFI
19	ENTRETIEN
20	LITERIE ET SERVIETTES
20	INVENTAIRE
20	POUBELLE ET RECYCLAGE
21	ACCÈS ET STATIONNEMENT
21	CAMPING
21	NATURE ET ENVIRONNEMENT
21	SÉCURITÉ
22	COVID-19
24	ANNEXE - RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Conditions d'utilisation

Un âge minimum est requis pour louer l'un de nos chalets. Pour connaître l'âge minimal exigé, vous devez vous référer aux conditions de location du chalet sélectionné sur le site www.passionchalets.com. Une preuve d'identité vous sera demandée pour confirmer votre réservation ainsi qu'à l'arrivée.

Pour la majorité de nos chalets les séjours sont d'une durée minimale de 2 nuitées. Cependant, quelques hébergements offrent des locations d'une seule nuit. Veuillez vous référer à l'outil de recherche de la page d'accueil du site www.passionchalets.com pour connaître les hébergements disponibles.

- Le locataire déclare avoir vu le chalet loué sur Internet et déclare en être satisfait.
- Le locataire est responsable du chalet loué et de son contenu. De plus, il assume la pleine et entière responsabilité des personnes à qui il y permet l'accès. Les occupants à qui le locataire permet l'accès doivent se conduire de façon à ne pas troubler les autres résidents du voisinage dans la jouissance normale des lieux.
- Le locataire ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien des lieux à la fin du séjour.
- Le locataire déclare louer le chalet à des fins de plaisir, de vacances ou de réunion de travail et s'engage à ne pas le sous-louer ou l'exploiter à des fins commerciales.
- Le locataire est responsable de valider personnellement les renseignements concernant les activités indépendantes hors du chalet (heures et dates d'ouverture, tarifs, etc.)
- Le locateur ne saura être tenu responsable pour toute interruption hors de son contrôle des services d'électricité, d'eau courante et de services de télécommunication.
- Le locataire permet l'accès, en tout temps, au locateur ou à son employé pour inspecter les lieux et pour exécuter des travaux urgents et nécessaires au maintien en bon état de l'endroit loué et de ses équipements.



C'est plus
qu'une passion,
**c'est un mode
de vie.**

Conditions d'utilisation (suite)

- En aucun cas, le locateur ne pourra être tenu responsable de tous dommages ou pertes subies par le locataire, résultant d'accidents, de délais, de frais encourus, de blessures, décès ou d'événements résultant de cas fortuits ou de force majeure et hors de contrôle du locateur ; et le locateur ne saura faire l'objet de réclamations ou de poursuite devant les tribunaux relativement à ces dommages ou pertes.
- Le non-respect du contrat donne le droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sur-le-champ, en résiliant le présent contrat de location. Dans cette éventualité, le locateur conservera toute somme qui lui aura été versée et maintiendra tous recours contre le locataire si des dommages ont été causés aux lieux loués.

Le locateur s'engage à :

- Garder en vigueur, durant la durée de location, les assurances prescrites par la loi.
- Détenir une attestation officielle de classification de la CITQ en vigueur pour la résidence, conformément à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.
- Livrer le chalet en bon état, c'est-à-dire propre et avec des équipements fonctionnels.
- Offrir le service de déneigement durant la période hivernale. Le locateur n'est cependant pas responsable des délais occasionnés.
- Fournir assistance au locataire dans les meilleurs délais possibles en cas de problème. Prendre note que tout déplacement non justifié sera facturé au locataire.

Conditions d'annulation

- Toute demande d'annulation doit être acheminée par écrit à info@passionchalets.com.
- À plus de 30 jours de la date d'arrivée : frais de 10 % du montant total de la réservation (montant minimum de 50 \$).
- Entre 15 à 30 jours de la date d'arrivée : frais de 50 % du montant total de la réservation.
- À moins de 14 jours de la date d'arrivée : frais de 100 % du montant total de la réservation.
- Les séjours suivants sont 100 % non remboursables : journées fériées, vacances de la construction, période des fêtes (semaine de Noël et du Jour de l'An), relâche scolaire et location longue durée (31 nuits et plus).
- Si nous sommes tenus d'annuler votre réservation car les conditions d'utilisation ne sont pas respectées (dont l'âge minimum requis) : les frais ci-haut mentionnés seront applicables.
- Pour toute modification de dates entraînant un coût de séjour inférieur au montant initial : les frais ci-haut mentionnés seront applicables.
- Finalement, si vous ne vous présentez pas à votre séjour sans nous avertir au préalable, le montant total sera exigé.
- Dans la situation où le séjour devrait être annulé, avant la date d'arrivée, à cause de problèmes imprévus à l'immeuble ou vente de la propriété, la responsabilité du locateur se limiterait au coût de la location. Aucun dédommagement additionnel ne sera accordé.

Politique de paiement

Modalités de paiement

Le mode de paiement accepté pour finaliser votre réservation est la carte de crédit. Le titulaire de la carte utilisée doit être celui de la personne principale en charge de la location. Celle-ci doit obligatoirement assurer la pleine responsabilité pendant la durée totale du séjour.

Tarification

La tarification indiquée a été établie en fonction des renseignements fournis au moment de la réservation. Pour toute demande de changement, veuillez communiquer directement avec Passion Chalets. À noter que toute modification à la réservation initiale peut avoir une répercussion sur le tarif.

Dépôt de réservation

50% du montant total de la location sera prélevé sur la carte de crédit soumise lors de la demande de réservation. Une fois ce dépôt perçu, vous recevrez un courriel de confirmation et votre séjour sera officiellement en vigueur.

Si la réservation est effectuée 14 jours ou moins avant le début du séjour, 100% du montant de la location sera prélevé au moment de la réservation.

Balance à payer

Le solde à payer de 50% du montant total de la location sera prélevé 14 jours avant la date de votre séjour, sur la même carte de crédit fournie lors de la demande de réservation.

Politique de paiement (suite)

Dépôt de sécurité

Veillez vous référer à la section « Dépôt de sécurité » à la page suivante.

Prolongation de séjour

Toute demande de prolongation de séjour doit être acheminée par écrit à info@passionchalets.com. Celle-ci sera accordée en fonction des disponibilités au calendrier.

Ajout de personnes supplémentaires

La capacité maximale du chalet doit être respectée en tout temps. Il est possible de modifier le nombre de personnes à votre réservation jusqu'au moment de votre séjour. Des frais de 25\$/personne/nuit sont applicables pour toute personne supplémentaire (visiteur ou occupant). Le nombre total de personnes doit être obligatoirement mentionné avant le début de votre séjour. Si le nombre de personnes déclarées au contrat n'est pas respecté (groupe plus nombreux), le dépôt de sécurité pourrait être retenu en totalité. Pour une réduction du nombre d'occupants, aucun remboursement ne sera offert à moins de 14 jours précédant votre arrivée.



Dépôt de sécurité

Dans les 24 à 48 heures précédant votre séjour, un dépôt de sécurité variant entre 500\$ à 2000\$ (montant variable selon le chalet réservé) sera bloqué sur la carte de crédit. Le titulaire de la carte de crédit est responsable de rendre disponibles les fonds nécessaires afin que le montant total du dépôt de sécurité puisse être autorisé. Ce montant servira de garantie au locateur en cas de dommages, de vols ou de non-respect des clauses figurant sur le présent contrat de location. Veuillez prendre note que, pour les réservations de dernière minute (moins de 48 heures avant le séjour), le gel du dépôt de sécurité sera effectué au même moment que le paiement de la location.

Le montant sera débloqué sur votre carte de crédit au maximum dans les 5 jours suivant la fin du séjour.

Advenant que des dommages aient été constatés, que le chalet n'est pas remis dans le même état qu'à l'arrivée et que toutes les conditions de location n'ont pas été respectées, une charge pourrait être prélevée sur la carte de crédit pour couvrir les frais engendrés. Ce montant sera assujéti aux taxes (TPS et TVQ) et un frais de service (5%) sera exigé. Le cas échéant, les personnes responsables ou le propriétaire du chalet seront tenues de vous fournir un rapport détaillé justifiant la pénalité monétaire. Une somme supplémentaire peut être facturée au locataire si le montant du dépôt de sécurité s'avère insuffisant.

Retenues possibles du dépôt de sécurité dans les cas suivants :

- Bris et dommages des biens ou des installations du chalet ;
- Vols d'objets ;
- Présence d'un animal non déclaré au moment de la réservation ;
- Nombre supérieur de personnes présentes sur les lieux qui diffère au nombre déclaré au moment de la réservation;
- Ménage supplémentaire nécessaire effectué par le personnel d'entretien;
- Autres frais engendrés par le non-respect des clauses au contrat de location.



Vivez au rythme de la
vie de chalet,
**Pour un séjour
inoubliable !**

Spa

Lors de votre arrivée, vous bénéficiez d'une eau de qualité qui a été contrôlée. Toutefois, durant votre séjour, cette responsabilité vous appartient. Les instructions sur l'entretien du spa sont à votre disposition au chalet. Il est important d'en prendre connaissance et de les appliquer. Des frais seront retenus sur le dépôt de sécurité si l'eau doit être changée après votre départ. De plus, une pénalité (\$) peut être exigée si les conditions d'utilisation n'ont pas été respectées.

Pour toutes questions sur le fonctionnement du spa, veuillez vous référer aux instructions présentes au chalet ou contacter les personnes responsables.

Voici les conditions d'utilisation à respecter :

- Il est interdit de fumer, boire ou consommer de la nourriture dans le spa ;
- Il est interdit de verser quoi que ce soit dans le spa (savon, crème pour le corps ou solaire, bulles de bain, etc.) ;
- Avant l'utilisation du spa, il est recommandé de se doucher et de se laver avec de l'eau. Les produits utilisés pour le corps tels que les crèmes, maquillages, lotions solaires, insecticides et la transpiration corporelle sont dommageables pour la qualité de l'eau ;
- Une fois terminé, remettre le couvercle en place afin d'éviter le refroidissement, l'évaporation et la contamination de l'eau.



Spa (suite)

Il est à noter que l'utilisation du spa est à vos risques et que nous ne sommes pas responsables des accidents ou tout préjudice pouvant être occasionnés au matériel ainsi qu'à vos effets personnels, s'il y a lieu.

Piscine

Si le chalet sélectionné est muni d'une piscine, les mêmes conditions d'utilisation que celles du spa sont à respecter par le locataire. Le locateur se réserve le droit d'appliquer une pénalité supplémentaire (\$) si les règles n'ont pas été respectées. Se référer à la section « [Spa](#) » pour de plus amples renseignements.

Animal de compagnie

La majorité de nos chalets n'acceptent pas les animaux, mis à part quelques exceptions. Tout contrevenant s'expose à une pénalité pouvant atteindre jusqu'à 500\$ prélevée sur le dépôt de sécurité. Le propriétaire se réserve également le droit d'expulser le locataire fautif sans préavis et sans remboursement.

Quelques propriétaires acceptent toutefois la présence d'un animal de compagnie selon certaines restrictions. Dans le cas échéant, un propriétaire pourrait exiger un poids limité à 25 livres par animal et/ou un nombre maximal d'animaux permis sur place. Il est obligatoire de déclarer la présence de chaque animal de compagnie au moment de votre réservation.

Règles à suivre par un locataire autorisé à apporter un animal :

- Aucun animal n'est permis sur le mobilier, incluant les lits et les divans;
- À l'extérieur comme à l'intérieur, les excréments doivent être ramassés;
- Il est interdit, en tout temps, de laisser les animaux de compagnie sans surveillance.

Les frais supplémentaires causés par un bris et/ou le ménage additionnel effectué par l'équipe d'entretien seront retenus sur le dépôt de sécurité. Le locateur se réserve le droit de déterminer le montant des frais engendrés. Passion Chalets et le locateur se dissocient de toute éventualité qui pourrait survenir aux animaux de compagnie lors de votre séjour.



Arrivée

En ce qui concerne l'heure d'arrivée, vous devez vous référer aux conditions de location du chalet sélectionné sur le site www.passionchalets.com. Le code d'accès personnalisé vous sera acheminé quelque temps avant votre date d'arrivée. En arrivant, nous vous conseillons de faire une brève inspection des lieux afin de vous assurer que le chalet est en bonne et due forme et qu'il n'a pas de bris ou d'éléments manquants à l'inventaire. Au besoin, veuillez aviser la personne responsable du chalet afin de signaler toute anomalie constatée. Pour chacun de nos chalets, sachez qu'il y a un service d'assistance, 7 jours sur 7, à votre disposition.

Départ

En ce qui concerne l'heure de départ du chalet, vous devez vous référer aux conditions de location du chalet sélectionné sur le site www.passionchalets.com. De plus, il est de votre responsabilité de remettre les clés, le cas échéant, à l'endroit convenu à la fin de votre séjour. Vous devez également laisser le chalet dans le même état qu'il était à votre arrivée. Veuillez vous référer à la section « [Entretien](#) ».





Votre confort,
bien-être et bonheur,
**c'est dans notre
nature !**

Capacité du chalet

Il est de votre devoir de déclarer le nombre de personnes exact qui sera sur place lors de votre séjour. Advenant que le nombre de personnes présentes sur les lieux soit supérieur au forfait payé ou que la capacité maximale du chalet n'est pas respectée, le montant du dépôt de sécurité pourrait être retenu en totalité. Le non-respect du contrat donne droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sans préavis et sans remboursement. Pour l'ajout d'invités supplémentaires, la tarification sera sujette à changement. Vous pouvez vous y référer à la section « [Politique de paiement](#) ».

Bruit excessif et party

En tout temps, aucun bruit excessif ne sera toléré lors de votre séjour au chalet. Vous devez limiter le bruit de façon significative à partir de 23h par respect pour le voisinage. Aucun grand « Party », excédant la capacité d'accueil du chalet, ne sera permis. Le non-respect du contrat donne le droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sans préavis et sans remboursement. En vacances, il y a toujours moyen de s'amuser tout en respectant le code de conduite.

Armes

Nul ne peut utiliser une arme à feu, une arme à air comprimé, un arc ou arbalète sur un terrain privé, s'il n'a pas obtenu au préalable l'autorisation du propriétaire du terrain ou de son représentant autorisé.

Fumée (CIGARETTE, CIGARE, CANNABIS ET VAPOTAGE)

Tous nos établissements sont des environnements non-fumeurs. Il est donc strictement défendu de fumer ou vapoter à l'intérieur du chalet. Nous vous invitons à vous éloigner à une distance extérieure convenable du chalet pour fumer. Aucune tolérance ne sera permise quant à la présence de mégots de cigarette ou de cigares à un autre endroit que celui désigné. Ramassons nos déchets pour PROTÉGER l'environnement.



Foyer intérieur

Il est de votre responsabilité de faire un usage sécuritaire du foyer intérieur. Ainsi, il n'est pas permis de le surcharger, de faire brûler autre chose que du bois et de faire sécher du matériel près de celui-ci. Pour une question de sécurité, tous nos chalets sont équipés d'un extincteur d'incendie. À votre arrivée, il serait profitable de repérer l'emplacement de cet extincteur et d'être au fait de sa procédure d'utilisation. Veuillez vous référer à la fiche d'instructions du chalet pour vérifier si le bois est fourni.

Feux de camp

Les feux de camp extérieurs sont seulement permis à l'endroit désigné à cet effet. Il est interdit de déplacer les foyers extérieurs, au risque de déclencher un incendie. Le locataire s'engage à respecter les conditions établies par la municipalité ainsi que les restrictions en vigueur établies par la [SOPFEU](#). En période de sécheresse, il n'est pas conseillé d'allumer un feu extérieur. Après avoir terminé votre chaleureux moment autour du feu, assurez-vous de l'extinction totale de celui-ci avant de vaquer à d'autres occupations. Veuillez vous référer à la fiche d'instructions du chalet pour vérifier si le bois extérieur est fourni.

Feux d'artifice et lanternes volantes

Les feux d'artifice et les lanternes volantes sont strictement **INTERDITS EN TOUT TEMPS**, afin d'éviter tout risque de danger naturel, matériel et pour autrui.

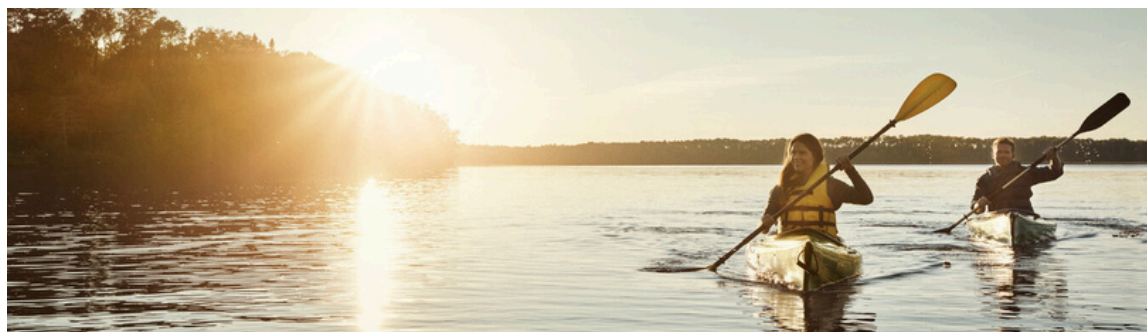
BBQ

Pour profiter pleinement de votre séjour, si votre chalet est équipé d'un BBQ, merci de nettoyer soigneusement les grilles après chaque utilisation. N'oubliez pas de fermer la valve et tous les boutons une fois la cuisson terminée afin d'assurer la sécurité et d'éviter toute fuite de gaz. Certains BBQ sont disponibles du 1er mai au 1er novembre, tandis que d'autres peuvent être utilisés toute l'année. Veuillez consulter la fiche d'instructions du chalet pour vérifier si le BBQ est offert en 3 ou 4 saisons.

Embarcations

Si votre chalet se trouve en bordure d'un lac ou d'une rivière, il est possible que certaines embarcations non motorisées (kayak / canot / pédalo / planche à pagaie) soient disponibles. Dans le cas échéant, des **gilets de sauvetage** sont fournis par le locateur et le port est **obligatoire**. Après l'utilisation de ces embarcations, vous êtes responsables de les remettre au même endroit d'origine. Passion Chalets et le locateur se dissocient de toute éventualité qui pourrait survenir lors de votre séjour. Nous vous recommandons fortement d'agir de façon sécuritaire et d'agréer aux conseils émis par la Société de Sauvetage : Près de l'eau, je réfléchis.

Il est interdit de mettre à l'eau des embarcations motorisées à essence (bateau, motomarine, ponton, etc.), à l'exception de quelques chalets autorisés. Veuillez vous référer à la section extérieure des caractéristiques sur le site www.passionchalets.com.



A vertical photograph on the left side of the page shows a person lying in a hammock in a forest. The person is wearing a blue jacket and is looking towards the camera. The background is filled with tall, thin trees, likely pines or firs, with green foliage. The lighting is natural, suggesting daytime.

Tables de jeux et divertissement

Plusieurs chalets offrent des tables de jeux et de divertissement pour le plaisir de tous et chacun. Qui dit plaisir, dit aussi qu'il est important de faire **attention** aux équipements et d'assurer un usage approprié afin que les futurs occupants puissent en profiter à leur tour. Vous êtes responsable d'agir de façon sécuritaire et responsable en tout temps.

Internet Wifi

Si votre chalet possède l'internet WI-FI, le code d'accès figurera sur la fiche d'instructions. À noter que ce code sera aussi affiché à l'intérieur du chalet. Si votre chalet ne possède pas d'internet, c'est un parfait moment pour profiter des bienfaits d'une véritable connexion avec la nature.

Entretien

Sachez que les frais d'un entretien standard sont inclus dans votre séjour. Advenant que le chalet soit laissé dans de mauvaises conditions, une pénalité (\$) sera retenue sur le dépôt de sécurité. **Vous n'avez pas besoin de laver la literie ainsi que les serviettes**, car ce service est offert par l'équipe d'entretien. Nous comprenons que de petites maladresses puissent survenir, mais c'est à vous d'assurer le nettoyage des éclaboussures et des traces de nourritures. Vous devez **laisser les lieux dans le même état qu'à l'arrivée** : la vaisselle doit être nettoyée et bien rangée, le mobilier et les équipements se retrouvent au bon endroit, les lumières et les fenêtres de toutes les pièces devront être fermées.

Literie et serviettes

Les couvertures, draps, oreillers et serviettes sont fournis par le locateur selon le nombre de personnes inscrites au contrat.

La literie et les serviettes sont fournies par la majorité des locateurs. Dans le cas où le chalet sélectionné n'offre pas ce service, cette information sera indiquée dans la fiche d'instructions du chalet. Pour profiter d'une expérience mémorable au bord de l'eau ou bien dans le spa, n'oubliez pas d'apporter vos serviettes de plages personnelles.

Inventaire

Pour obtenir l'inventaire d'un chalet spécifique, veuillez vous référer à ses caractéristiques sur le site www.passionchalets.com. Pour tout bris et vol d'inventaire constaté, une pénalité (\$) sera retenue du dépôt de sécurité. À noter que tous les chalets contiennent les équipements de base afin de rendre votre séjour agréable.

Poubelle et recyclage

Avant de quitter, vous devez absolument déposer les déchets et le recyclage aux endroits désignés à l'extérieur du chalet. Les poubelles de **toutes les pièces** doivent être vidées. Assurez-vous que les couvercles des bacs de poubelles et recyclage soient bien fermés pour ne pas donner l'accès aux petites bêtes sauvages. Elles pourraient s'en faire tout un festin et ainsi nous réserver de mauvaises surprises...

Accès au stationnement

Nos chalets sont situés au cœur de la nature. Il est donc de votre devoir de vous assurer que votre véhicule est adapté aux différentes conditions saisonnières. Si vous prévoyez voyager à plusieurs voitures ou être muni d'une remorque, vous devez vous informer au préalable à savoir si le stationnement du chalet dispose d'un espace suffisant.

Camping

Il est strictement **défendu** de faire du camping sur le terrain du chalet réservé. Aucun matériel de campement (tente, tente-roulotte, roulotte, motorisé) ne sera toléré.

Nature et environnement

Nos chalets étant situés dans un environnement naturel où la présence d'insectes, de rongeurs et d'autres petits animaux de la région est courante. Il est important de bien fermer les portes extérieures et de maintenir les fenêtres fermées après utilisation, tout en évitant d'attirer la faune par des actions inappropriées, telles que laisser des aliments comestibles à l'extérieur. Des mesures raisonnables sont prises par les équipes d'entretien pour réduire la présence d'insectes et de petits animaux à l'intérieur de la propriété.

Sécurité

À noter qu'un système de caméras de surveillance extérieur peut être présent à certains chalets afin d'assurer la sécurité des lieux et des équipements. Il est interdit de déconnecter ou d'altérer les dispositifs de sécurité.

Covid-19

En tout temps, le locataire doit respecter les ordonnances et décrets gouvernementaux liés à la Covid-19. Il est de votre devoir de citoyen de vous conformer aux avis de la santé publique en vigueur.

Rassurez-vous, toutes les équipes d'entretien nettoient et désinfectent les chalets en suivant le protocole du guide sanitaire COVID-19 suggéré par l'hébergement touristique.

Politique d'annulation en cas de force majeure liée à la COVID-19

Étant donné que les conséquences de la COVID-19 ne sont plus imprévues ou inattendues, la politique d'annulation habituelle s'applique, sauf si une des interdictions gouvernementales suivantes s'ajouterait:

- Une interdiction gouvernementale liée aux déplacements interrégionaux
- Une interdiction gouvernementale de location à court terme

Dans une de ces situations, il sera possible d'obtenir une note de crédit, équivalente à la somme versée afin de pouvoir reporter votre séjour d'ici 1 an.

Veillez noter que les dispositions de la réglementation municipale font partie intégrante du contrat de location et doivent être observées.

Aux fins du présent contrat de location, Passion Chalets agit à titre de mandataire, exclusivement au nom du propriétaire, et ne sera aucunement tenu responsable envers le locataire.

Tous droits réservés à Passion Chalets. Toute reproduction totale ou partielle du présent contrat est interdite.

Merci d'avoir choisi **PASSION CHALETS**
comme destination nature !



Pour chaque location,
un arbre est planté.

En collaboration avec  **ONETREEPLANTED**

Annexe – Règlements municipaux

Tous les locataires se doivent de respecter les termes et conditions du contrat de location, ainsi que l'ensemble des dispositions réglementaires municipales applicables au chalet réservé.

LANAUDIÈRE

Chertsey

Panonceau Règlementaire Résidence de Tourisme - Fiche #3 :

<https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/annexe-reglements-municipaux-chertsey.pdf>

Mandeville

Règlement ##391-2023 : <https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/annexe-reglements-municipaux-mandeville.pdf>

St-Côme

Règlement #657-2021 : [https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/reglement-657-2021\(st-come\).pdf](https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/reglement-657-2021(st-come).pdf)

Municipalité de St-Côme : <https://www.stcomelanaudiere.ca/tourisme/saint-come/residence-de-tourisme>

MAURICIE

Lac-à-la-Tortue

Charte de règles - Ville de Shawinigan : <https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/annexe-reglements-municipaux-lac-a-la-tortue.pdf>

Sainte-Thècle

Règlement #398-2023 : [https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/annexe-reglement-398-2023\(sainte-thecle\).pdf](https://passionchalets.com/wp-content/passion-chalets/annexe-reglement-398-2023(sainte-thecle).pdf)